



Projet Educatif de Territoire 2023-2026

Commune de Saint-Léger-les-Vignes



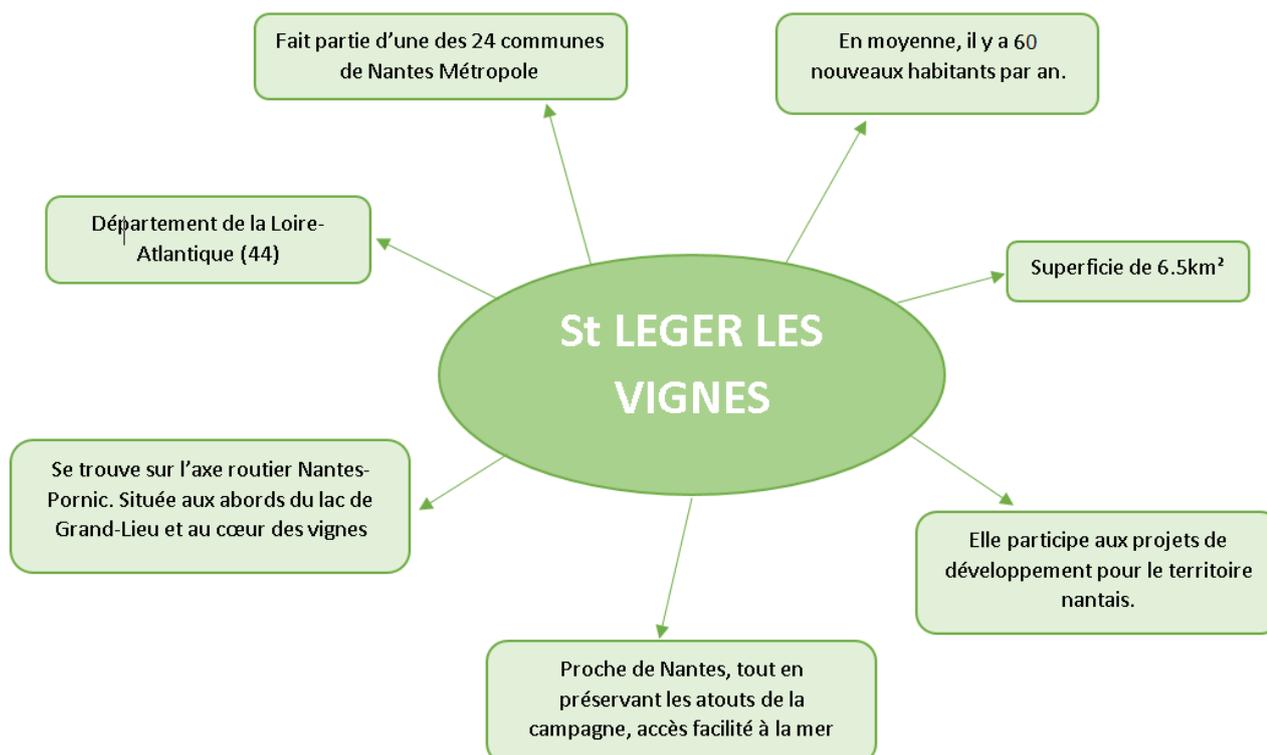
Mis à jour le 28/03/2023

SOMMAIRE

DONNÉES GÉNÉRALES et OBJECTIFS DU PROJET	3
➤ Zone et périmètre du PEDT	3
➤ La population	3
➤ Les chiffres de l'école	4
➤ Les équipements municipaux	4
➤ Présentation des objectifs du PEDT actualisés pour les trois prochaines années	4
PILOTAGE DU PROJET	5
➤ Les correspondants	5
➤ Structure de pilotage	5
MÉTHODE, ACTEUR ET COMMUNICATION	5
➤ LE BILAN DU PROJET PRECEDENT	5
➤ MÉTHODE D'ÉVALUATION	7
➤ LES CHANTIERS ÉDUCATIFS CONCRETS RETENUS	7
LES ACTEURS MOBILISÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	8
LA PLACE DES PARENTS	8
COMMUNICATION DU PEDT ET DE SES ACTIONS	8
PEDT ET AUTRES LEVIERS ÉDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE	9
➤ PEDT ET LES AUTRES PROGRAMMES, DISPOSITIFS OU INSTANCES ÉDUCATIFS	9
➤ PEDT ET LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)	9
➤ PEDT ET PROJET D'ÉCOLE	9
➤ PARCOURS ÉDUCATIF	10
➤ ÉDUCATION, CITOYENNETÉ, LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	10
➤ PRISE EN COMPTE DU HANDICAP	10
➤ PEDT ET PUBLIC ADOLESCENT	10
LES TEMPS DE L'ENFANT	10
➤ L'ÉCOLE DE SAINT-LEGER-LES-VIGNES ET ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE	10
➤ LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES	11
➤ LES TEMPS PÉRISCOLAIRES	11
➤ L'EXTRA-SCOLAIRE (hors mercredi périscolaire)	12
LA FORMATION DES ACTEURS ÉDUCATIFS	12
DEMANDE COMPLÉMENTAIRE PLAN MERCREDI	13
LISTE DES ANNEXES	15
SIGNATAIRES	15

DONNÉES GÉNÉRALES et OBJECTIFS DU PROJET

➤ Zone et périmètre du PEDT



➤ La population

En 2019	
60 ans et plus	17.3 % de la population
30 à 59 ans	42.2 % de la population
15 à 29 ans	16.8% de la population
14 ans et moins	22.8 % de la population

* courbe en annexe

87.8% des habitants utilisent une voiture, camion ou fourgonnette pour se rendre au travail en 2019. Il est vraisemblable que ces familles travaillent loin de la commune et ont de ce fait de réels besoins en mode de garde et d'animation.

➤ Les chiffres de l'école

	Nombre total d'enfants en septembre	Niveau maternelle (de 3 à 5 ans)	Niveau élémentaire (de 6 à 11 ans)	Enfants ayant une difficulté reconnue par la MDPH	Enfant avec un PAI (y compris asthme)	Nombre d'enseignants au total y compris avec les temps partiels	Nombre de classes
2011/2012	119	42	77	0	2	6	5
2012/2013	132	57	75	1	3	6	5
2013/2014	149	67	82	2	3	7	6
2014/2015	147	65	82	2	4	7	6
2015/2016	177	81	96	2	7	8	7
2016/2017	171	73	98	3	7	8	7
2017/2018	187	68	119	3	9	10	8
2018/2019	188	62	126	3	11	10	8
2019/2020	185	64	121	4	14	10	8
2020/2021	191	75	116	5	16	10	8
2021/2022	207	87	120	4	18	11	9
2022/2023	203	81	122	4	17	11	9

Depuis 2012 et jusqu'en septembre 2022, le nombre d'élèves accueillis a été en constante augmentation. En 2013, l'espace périscolaire a été reconverti en classe et un nouveau périscolaire a vu le jour. En 2015, un modulaire a été installé dans la cour pour créer une nouvelle classe, puis en 2017 un second modulaire a été implanté. Aussi, la municipalité, soucieuse du bien-être des élèves, s'est engagée dans un projet de rénovation de l'école qui a débuté en 2020.

➤ Les équipements municipaux

Une école publique	L'école primaire Jacques Brel accueille les enfants de la Petite Section au CM2
Un service enfance	Périscolaire, Centre de Loisirs, Mercredi périscolaire, Restauration scolaire.
Une médiathèque	Accessible en semaine par les enfants avec leurs enseignants et accessible pour le public les lundis et jeudis soir et les samedis matin.
Le site de la Rive	Parc municipal avec plan d'eau, parcours santé, module de jeux, tables et bancs, terrains de sport extérieurs.
Un Gymnase	Espace couvert avec salle de sport et vestiaires
Une salle polyvalente	Grande salle accessible sous réservation
Le Chai Gallais	Lieu de spectacle et concert muni d'une petite scène

➤ Présentation des objectifs du PEDT actualisés pour les trois prochaines années

A l'initiative de la commune, le projet éducatif territorial ou PEDT est un instrument mis en place dans l'intérêt de l'enfant. Il est basé sur la coordination des différents acteurs éducatifs de la commune et permet d'instaurer la complémentarité des temps éducatifs : avant, pendant et après l'école. Son élaboration et sa mise en œuvre sont suivies par un comité de pilotage réunissant différents acteurs.

- 1. Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique et culturel tout en favorisant le vivre-ensemble.**
- 2. Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et promouvoir l'écocitoyenneté.**
- 3. Améliorer l'accueil des enfants et l'implication des partenaires du territoire.**

PILOTAGE DU PROJET

➤ Les correspondants

Elue référente : RITEUX Isabelle	Coordinatrices techniques du projet : PHILIPPEAU Laura et LANCELOT Coralie
Elue affaires scolaires Mairie de Saint-Léger-les-Vignes 16 rue de Nantes 44 710 Saint-Léger-les-Vignes 02 40 31 50 32 accueil@slv44.fr	Directrice et Adjointe Service enfance Pôle Social 6 rue de Nantes 44 710 Saint-Léger-les-Vignes 02 40 05 40 34 animation@slv44.fr

Le temps consacré à la coordination professionnelle du PEDT est estimé à 10% d'une équivalence temps plein.

Différentes actions ont été menées afin de permettre à chaque acteur éducatif de participer à l'élaboration de ce projet et de discuter, ensemble, des objectifs à tenir.

- Rencontres entre les différents acteurs locaux : les membres de l'APE, les enseignants, la municipalité et le service enfance.
- Les enfants sont consultés tout au long de l'année sur les services municipaux même s'il ne leur est pas précisé que c'est dans le cadre du PEDT. En effet, le PEDT est un outil important qui sert pendant trois ans à partir de sa rédaction, il sert donc de base au fonctionnement de l'équipe d'animation : les activités et la façon de travailler tournent autour du PEDT.

➤ Structure de pilotage

Rôles et attributions de la structure de pilotage	Composition de la structure de pilotage
<ul style="list-style-type: none">- Rédaction du nouveau PEDT (municipalité, enseignants, service enfance, APE)- Définir les différents objectifs du PEDT- Faire des évaluations régulières sur l'avancée des projets en lien avec les objectifs du PEDT	<ul style="list-style-type: none">- La Municipalité- Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)- La Caisse d'allocation familiale (CAF)- L'Education Nationale- Les professeurs et le directeur de l'école Jacques Brel- L'association des parents d'élèves (APE)- Le service enfance et jeunesse

La structure de pilotage se réunira en commission 1 à 2 fois par an afin de dresser un bilan des actions menées au cours de l'année afin de réaliser les objectifs du PEDT et fixer de nouvelles actions à réaliser dans ce sens.

MÉTHODE, ACTEUR ET COMMUNICATION

➤ LE BILAN DU PROJET PRECEDENT

1/ Améliorer la qualité de l'accueil, les infrastructures autour de l'école et la prise en compte des conditions environnementales.

- Insuffisance d'encadrement en maternelle :
 - ✓ Arrivée d'une 3ème ATSEM fin Aout 2021,
 - ✓ L'embauche de 2 animateurs fin 2021 a permis de soulager les ATSEM de certaines missions comme la périscolaire et le service au restaurant scolaire.
- Souhait d'une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement :
 - ✓ Mise en place d'un groupe de travail concernant le restaurant scolaire (fin 2020),
 - ✓ Nouveau prestataire en janvier 2021 : très peu de remontées des parents, retours plutôt positifs des enfants,
 - ✓ Réflexion sur un compostage en lien avec la déchetterie verte et un recyclage des déchets dans une basse-cour,
 - ✓ Achat de poubelles et chariots de tri ainsi que d'une balance pour limiter le gaspillage,
 - ✓ Questionnaire élaboré par l'APE (décembre 2021), puis rencontre de parents en mairie,
 - ✓ Constats plus fréquents de modifications de menus (en 2022),
 - ✓ Travail sur un nouveau cahier des charges du restaurant scolaire pour un nouveau marché qui débutera en 2023,
 - ✓ Visite de la cuisine de notre prestataire (2 parents et 4 élus) en janvier 2023,
 - ✓ Inscription en décembre 2022 à un diagnostic de gaspillage alimentaire par Nantes Métropole avec une semaine de pesée fin février 2023, une restitution et la construction d'un plan d'action en mars 2023. Puis un nouveau diagnostic comparatif en 2024.

- Augmentation des effectifs d'enfants accueillis à l'école ; prévoir une solution d'extension et l'évolution des infrastructures autour école :
 - ✓ Livraison d'une extension de l'école comprenant 4 salles neuves en septembre 2021 pour les élémentaires (avec deux ateliers interclasse) et d'une seconde extension comprenant 3 salles neuves en septembre 2022 pour les maternelles (avec deux dortoirs). Les plans sont consultables en mairie sur demande,
 - ✓ Ouverture d'une 9ème classe en septembre 2021,
 - ✓ Réunions de travail autour de la réfection des salles centrales,
 - ✓ Adaptation à l'intérieur des bâtiments scolaires aux normes pour les personnes en situation de handicap. L'accessibilité PMR en réflexion sur les cours vertes,
 - ✓ Bons retours des parents, enfants et enseignants tout au long de l'année et notamment lors des 2 inaugurations (aout 2021 et aout 2022).
 - ✓ Amorçe d'une réflexion sur l'agrandissement du restaurant scolaire,
 - ✓ Travail sur l'aménagement de cours vertes : enfants (commission d'élèves dès 2022), puis complété par le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) en lien avec les parents, les enseignants, le service enfance et les élus (réunions les 19 sept, 10 oct., 24 oct. en 2022 et 9 janv. 2023),
 - ✓ Modification du système d'annulation des réservations pour les vacances scolaires (contraignant pour le personnel et les parents mais les enfants sur liste d'attente obtiennent une place au moins 1 mois avant),
 - ✓ Recrutement de 2 agents d'animation à l'année en fin 2021 + 2 saisonniers pour l'été 2022 pour pouvoir accueillir plus d'enfants,
 - ✓ En plus de la salle de périscolaire habituelle, utilisation d'une salle de l'école afin d'avoir plus d'espace et plus de capacité d'accueil,
 - ✓ Du mobilier pour le restaurant scolaire a été acheté,
 - ✓ Invitation de 5 parents pour venir manger au restaurant scolaire pour discuter et essayer d'améliorer les conditions de service et d'accompagnement des enfants. Ils ont pu assister aux 3 services et un retour a été fait fin novembre 2022 en mairie.
- Quelles prises en compte environnementales ? (Ombre)
 - ✓ Achat et installation de 3 voiles d'ombrage au pôle jeunesse en juin 2021,
 - ✓ Plantation d'un arbre dans la nouvelle cour élémentaire de l'école en mars 2022,
 - ✓ Agrandissement du préau des élèves de maternelle,
 - ✓ Réunions en vue d'installer un second préau dans la cour élémentaire,
 - ✓ Etude en 2022 avec le CAUE pour planter d'autres arbres et de réaliser des cours vertes (le compte-rendu définitif a été transmis en février 2023).

2/ Renforcer l'implication des acteurs du territoire et veiller à l'amélioration de la communication entre tous les acteurs.

- Impliquer davantage les partenaires du territoire.
 - ✓ Reprise de la piscine et des sorties (après Covid),
 - ✓ Intervention d'une association humanitaire « coup d pouce » de St Philbert (recyclage du papier).
- Parents demandeurs pour être davantage consultés ; souhait de continuer d'améliorer la communication et la consultation avec les familles.
 - ✓ Plusieurs rencontres avec l'APE,
 - ✓ Diffusion aux parents : diaporama sur la récolte de papier avec l'association « coup d pouce », articles dans le flash info sur la vie en lien avec l'école,
 - ✓ Participation à une réflexion sur l'écomobilité,
 - ✓ Participation à une réflexion sur l'aménagement des cours vertes (CAUE),
 - ✓ Dans le flash info de juin 2021, demande de bénévoles pour participer au service d'accueil minimum (8 bénévoles non parents d'élèves ont répondu – charte en novembre 2021 – relance faite dans un flash info début 2023 et dans une lettre de l'APE en mars 2023),
 - ✓ Transmission de liens pour accéder à des visioconférences : février 2022 sur le tri des déchets alimentaires des ménages, février 2023 sur l'organisation de fêtes d'école éco-responsables,
 - ✓ Parents régulièrement invités à des temps d'échange,
 - ✓ Présentation de l'évaluation du PEDT au conseil d'école de juin 2022,
 - ✓ Flash info de juillet 2022, article faisant un focus sur le PEDT (rédaction commune : APE, Enseignants, Pôle jeunesse, Elus).
- Communication enseignement et animation pour temps de transitions.
 - ✓ Réunion en avril 2021 (Enseignants, APE, Pôle jeunesse, Elu) avec échanges au sujet du climat scolaire et des règles de cours. Décision de faire une seconde réunion (Enseignants et Pôle jeunesse) pour mettre en place des règles communes et des billets d'avertissements. Juin 2021 le directeur propose au pôle jeunesse des règles établies par les enseignants afin que le pôle jeunesse s'en empare sur les temps périscolaire et extrascolaire.
 - ✓ Rencontre début sept 2021 enseignants / AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap) / pôle jeunesse / ATSEM / élu ; puis une 2de fois mi-sept. 2021 pour finaliser l'organisation des temps de transition en tenant compte des différentes contraintes,
 - ✓ Réunions en mars 2022, décembre 2022 et février 2023 pour l'élaboration de la charte des ATSEM (d'autres réunions sont prévues en avril et juin 2023),
 - ✓ Réunions diverses et échanges sur l'organisation école/périscolaire :
 - A l'automne 2021, sur l'utilisation par le pôle jeunesse d'une salle de l'école « 10^{ème} salle »,
 - Sur l'ouverture d'une salle périscolaire dans le bâtiment scolaire dite « périscolaire du haut » pour le centre de loisirs à partir de l'été 2022 puis pour tous les services municipaux à la rentrée de septembre 2022,
 - Sur une proposition fin septembre 2022 d'échanger la salle des maitres avec la périscolaire du haut afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des enseignants dans la salle des maitres, entre autre pour respecter la confidentialité. Echange approuvé à l'unanimité et réalisé pendant les vacances de la Toussaint 2022,

- Fin novembre 2022 sur l'organisation du temps méridien (réunion en mairie avec l'école, élus, service enfance et APE,) puis mise en place d'un tutorat grands/petits au restaurant scolaire, échanges avec le conseil des élèves (janv. 2023) et point étape au conseil d'école (31 janv. 2023).

3/ Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique, culturel et citoyen tout en favorisant le vivre-ensemble.

- L'éco-citoyenneté, Tolérance civisme et discrimination, Inclusion / handicap, Conflits intergénérationnels
 - ✓ Création d'un conseil des jeunes, mis en place en mars 2021,
 - ✓ Mise en place de chantiers jeunes, convention adoptée au conseil municipal du 05 juillet 2022.
 - ✓ Participation systématique des enfants du pôle jeunesse aux décorations pour la commémoration du 8 mai et du 11 novembre,
 - ✓ Organisation du world clean-up-day (septembre 2020, septembre 2021 et novembre 2022),
 - ✓ Proposition d'un travail intergénérationnel entre le conseil des jeunes et le conseil des Sages en 2022,
 - ✓ Mise à disposition de caisses de transport dans l'école afin de récupérer le papier et le transmettre à une association humanitaire.
- Conditions pas toujours adaptées à l'aide aux devoirs et aux temps de repos
 - ✓ Mise en place d'une nouvelle organisation permettant un temps calme le midi aux enfants qui le désirent, dans le hall de l'école pendant les travaux de la 2ème tranche en 2021/2022. Bon retour du conseil des élèves,
 - ✓ Depuis septembre 2022 la nouvelle salle périscolaire permet de proposer un temps calme aux petits. L'ouverture de la cour périscolaire à la même date permet d'emmener les grands en bas et donc de leur proposer un temps calme dans la périscolaire du bas,
 - ✓ L'aide aux devoirs est possible sur demande mais les changements internes dans l'équipe d'animateurs ne permettent pas encore de pouvoir s'isoler avec le groupe dans une salle dédiée.

➤ MÉTHODE D'ÉVALUATION

*Tableau d'évaluation 2020-2023 en annexe.

🚦 Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années.

- Les enjeux de l'évaluation

Il est nécessaire de prévoir une évaluation régulière du projet afin de rendre compte de la mise en place d'actions visant la réalisation des objectifs fixés par le comité de pilotage. Ceci permet de questionner les actions engagées et d'en faire le bilan afin de s'assurer qu'elles aillent dans le bon sens et d'envisager d'éventuels ajustements. Cette évaluation permet également de maintenir l'implication des différents membres du comité de pilotage dans le projet et de créer une réelle communication entre eux.

- Les indicateurs retenus (qualitatifs et quantitatifs)

*Tableau en annexe

- La méthode retenue

- Il est prévu que des représentants de l'APE, des membres du corps enseignant, du service enfance et de la municipalité, se réunissent en commission au moins une fois par an ; seront également conviés des représentants du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), de la CAF et de l'Education Nationale. Cette commission permettra de dresser le bilan de l'année passée en présentant les actions faites au cours de l'année et de discuter des réussites mais aussi de ce qu'il reste encore à accomplir. Il pourra y être faite une évaluation de ces actions en lien avec les objectifs du PEDT et ainsi dresser une liste d'objectifs à réaliser pour continuer sur cette lancée. Lors de cette commission, divers documents pourront être fournis. A l'issue de chaque commission, il sera fait un compte rendu qui sera communiqué à tous les acteurs éducatifs via les outils de communication habituels.

➤ LES CHANTIERS ÉDUCATIFS CONCRETS RETENUS

1. Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique et culturel tout en favorisant le vivre-ensemble.

- Apporter aux enfants un cadre cohérent par la mise en place concertée et le respect de règles mutualisées sur tous les temps d'accueil de l'enfant.
- Développer la mise en place d'activités sur le temps méridien.
- Favoriser l'implication des enfants, et des parents, dans la préparation et la réalisation de projets en respectant l'inclusion pour la réussite éducative pour tous.
- Promouvoir et valoriser l'autonomie des enfants.
- Favoriser l'éveil au goût.

2. Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et promouvoir l'écocitoyenneté.

- Réaliser la rénovation des espaces extérieurs au sein de l'établissement scolaire en respectant l'inspiration "cours vertes" soutenue par le CAUE et en impliquant les enfants.

- Organiser des projets autour des thèmes environnementaux.
- Sensibiliser les enfants à la gestion des déchets, au recyclage et au gaspillage.

3. Améliorer l'accueil des enfants et l'implication des partenaires du territoire.

- Prendre en compte l'avis des enfants dans les différentes instances.
- Favoriser la stabilité de l'encadrement sur le temps périscolaire en améliorant les conditions de travail et la reconnaissance des animateurs.
- Impliquer les acteurs locaux à travers différents projets éducatifs.
- Poursuivre la coopération des différents acteurs éducatifs dans la préparation et la réalisation d'événements.
- Poursuivre le travail de réflexion autour de la rénovation et l'agrandissement du restaurant scolaire.

LES ACTEURS MOBILISÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • L'école primaire Jacques Brel • L'éducation Nationale • Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) • La Caisse des Allocations Familiales (CAF)
Partenaires associatifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'association des parents d'élèves (APE) • L'association Néo déco • L'association de cyclisme de Saint-Léger-les-Vignes • Les Saint Léger de France et d'ailleurs • Mémoire de Saint-Léger • La fédération de l'union nationale des anciens combattants (UNC) • Tout nouveau partenaire associatif
Services de la collectivité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Service enfance et jeunesse (accueil périscolaire, mercredi, ALSH) • La médiathèque
Autres partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles • Les Hautes Noëllles • Aquavignes (piscine de Saint-Léger-les-Vignes) • Terre lointaine

L'association des parents d'élèves (APE) de l'école Jacques Brel, de Saint-Léger-les-Vignes, représente l'ensemble des familles dont les enfants sont accueillis à l'école. Elle porte la parole des parents d'élèves, défend le bien-être des enfants et communique avec ses différents partenaires (école, service enfance et jeunesse). L'APE a des représentants aux conseils d'écoles.

Chaque année, elle organise plusieurs événements tels que la bourse aux jouets, le footing du Père Noël, la fête de l'école, le carnaval, afin d'en redistribuer les bénéfices à l'école (environ 2500 € par an). Ainsi, l'APE contribue au financement des projets de l'école (sorties scolaires, rencontres chorales) permettant de réduire les frais pour les familles. Toutes ces manifestations contribuent aussi à l'animation de la commune.

LA PLACE DES PARENTS

La municipalité rencontre chaque année les parents dont les enfants vont fréquenter pour la première fois l'école primaire Jacques Brel. Ils viennent rejoindre les autres parents et deviennent ainsi des partenaires majeurs dans la mise en place des différents projets.

Les différents modes de communication	E-mail / Cahiers d'école / Newsletter / Flash info / Portail famille / Page Facebook
Les moments de concertation	Après la classe pour les enseignants ou lors des réunions parents / enseignants. Le soir sur le temps de périscolaire, lors de réunions ou rendez-vous, par e-mail ou téléphone, lors de manifestations ou spectacles etc.
Les lieux d'échanges	Ecole primaire Jacques Brel ; Périscolaire ; Salle du conseil municipal ; Salle polyvalente.

COMMUNICATION DU PEDT ET DE SES ACTIONS

Le PEDT existe en version papier et est disponible à l'école et au service enfance. Il est également téléchargeable sur le site de la Mairie et sur le portail famille du Service Enfance. Des rappels réguliers de ses objectifs peuvent être faits dans la Newsletter du Service Enfance, dans le Flash Info de la commune ou lors des différentes réunions où sont présents les principaux acteurs locaux.

PEDT ET AUTRES LEVIERS ÉDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

➤ PEDT ET LES AUTRES PROGRAMMES, DISPOSITIFS OU INSTANCES ÉDUCATIFS

Le PEDT s'articule avec des conventions d'objectifs et de financements qui ont été signées entre la municipalité et la CAF pour :

- L'accueil extrascolaire de 2018 à 2021 renouvellement fait en 2022 pour 2022-2025,
- L'accueil périscolaire et le plan mercredi de 2019 à 2022 renouvellement prévu début 2023 pour 2023-2026.

➤ PEDT ET LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants et l'enfance-jeunesse.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales ci-dessus, au plus près des besoins du territoire, la CAF de Loire-Atlantique et la commune de Saint Léger les Vignes ont conclu une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés. Cette convention a été validée au conseil municipal du 13 décembre 2022 et elle est valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

La CTG s'est construite en plusieurs temps :

- Un diagnostic élaboré à l'échelle de la commune avec les données de la CAF
- L'élaboration d'un plan d'action (en annexe) lors d'un temps d'échanges entre la commune et la CAF, à partir des projets déjà existants (Projet RPE, PEDT)

➤ PEDT ET PROJET D'ÉCOLE

🚦 **Lien du PEDT avec le projet d'école.**

Deux des objectifs retenus pour le PEDT sont en lien avec les objectifs du projet d'école 2018-2022 prolongé par un avenant pour 2022-2023 (avenant au projet d'école en annexe).

Rappel des objectifs du projet d'école de Jacques Brel (2018-2022), prolongé par un avenant sur 2022-2023*	Objectifs retenus pour le PEDT 2023-2026 en lien avec le projet d'école
- Garantir à chaque élève sa propre réussite : assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée.	1. Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique et culturel tout en favorisant le vivre-ensemble.
- Construire pour chacun sa place dans la société : instaurer un climat scolaire positif, propice au « vivre et apprendre ensemble », renforcer l'éducation artistique et culturelle.	
- Ne laisser personne au bord du chemin : réduire l'impact des fractures sociales et territoriales, garantir la réussite des élèves à besoin particuliers, vaincre le décrochage scolaire.	
- Travailler ensemble à la réussite de tous : renforcer le partenariat confiant avec les collectivités, maintenir un dialogue de qualité avec les parents.	3. Améliorer l'accueil des enfants et l'implication des partenaires du territoire.

➤ PARCOURS ÉDUCATIF

En lien avec le projet d'école, il est prévu dans le PEDT « d'accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique, culturel et citoyen tout en favorisant le vivre-ensemble ». En réalisant les actions suivantes :

- Approfondir l'aide aux devoirs.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.
- Construire des projets / ateliers intergénérationnels (journée découverte du territoire, jardins potagers,...). Travailler sur des projets communs.
- Développer la culture littéraire avec notamment la lecture aux plus jeunes et la culture musicale (ex : rencontres chorales, carnaval, fête de la musique...)
- Favoriser la mise en place du plan éducatif artistique et culturel (PEAC) en fonction des ressources locales.

➤ ÉDUCATION, CITOYENNETÉ, LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La transmission des valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté se traduisent dans deux de nos objectifs qui sont « Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique et culturel tout en favorisant le vivre-ensemble » et « Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et promouvoir l'écocitoyenneté ». Avec de nombreux projets intergénérationnels, autour du handicap et de la discrimination, citoyen et éco-citoyen comme ceux cités dans le bilan du PEDT 2020/2023.

➤ PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Sur les temps scolaires plusieurs enfants en situation de handicap sont accueillis et bénéficient d'un AESH (Accompagnant des Élèves en situation de handicap).

1 enfant suivi par le SESSAD pour troubles oculo-moteurs, 1 enfant notifié avec 6 h d'aide humaine, 1 enfant notifié avec 12 h d'aide humaine, 1 enfant notifié pour 6 h, à ce jour pas accompagné, pas d'enfant en fauteuil sur l'école.

Les différents acteurs en lien avec ces enfants travaillent en collaboration avec les parents afin de s'adapter aux besoins. Le personnel d'animation pourra bénéficier d'une formation autour du Handicap avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Il est envisagé de proposer des activités liées à la discrimination et aux situations de handicap.

➤ PEDT ET PUBLIC ADOLESCENT

La commune a élaboré de nouvelles activités avec et pour les jeunes adolescents : Chantiers jeunes, conseil des jeunes.

Pour rappel un des objectifs du projet d'école est « d'assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée ».

LES TEMPS DE L'ENFANT

➤ L'ÉCOLE DE SAINT-LEGER-LES-VIGNES ET ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

La commune de Saint-Léger-les-Vignes a la chance de bénéficier d'une école publique. Elle n'a pas d'école privée ni d'établissement secondaire.

L'école primaire Jacques Brel, maternelle et élémentaire, fonctionne sur 4 jours, donc 8 demi-journées.

La commune dispose également d'un service enfance qui répond aux besoins de garde des familles, le matin avant l'école, le soir après l'école et sur les temps du midi pour la restauration scolaire. Voici, ci-dessous, l'organisation du temps scolaire et extra-scolaire.

L'école dispose d'espaces de récréation : une cour élémentaire avec un panier de basket et une cour maternelle avec un préau et un bac à sable avec des structures de jeux.

Les différentes classes bénéficient de créneaux pour se rendre à la médiathèque afin de lire et d'emprunter des livres. Les élèves du niveau CE1 se rendent à la piscine pour apprendre à nager, sous réserve de disponibilité.

De nombreux projets de classe et d'école sont mis en place tout au long de l'année pour donner du sens aux apprentissages : chorales, médiation scolaire, école et cinéma, lecture aux plus jeunes, journée « apprendre à porter secours », sorties pédagogiques...

EMPLOI DU TEMPS 2022/2023

Ecole Primaire Jacques Brel

Saint-Léger-les-Vignes

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h35		Périscolaire matin (8h35/8h45 = les animateurs déposent les enfants à l'école)		
8h35-8h45		Accueil des élèves à l'école		
8h45-11h45		Classe		
11h45-13h35		Temps méridien organisé en 3 services		
13h35-13h45		Accueil des élèves à l'école		
13h45-16h45		Classe		
16h45-16h50		Départ du transport scolaire Sortie des élèves de l'école		
16h45-18h30		Périscolaire soir / Prise du goûter		

➤ LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Les activités pédagogiques complémentaires font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Les enseignants les mettent en place sur les créneaux disponibles et selon les besoins des enfants. L'organisation est réétudiée chaque année.

➤ LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

🚦 Les temps périscolaires du lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leurs enfants sur différents services :

Créneaux horaires	Nature du temps	Lieux et locaux	Ages du public	Structure organisatrice	Accueil déclaré jeunesse et sport
7h30-8h35	Périscolaire matin	Périscolaire du haut, cours d'école.	De 2 ans et 8 mois jusqu'à 12 ans*	Mairie	Oui
16h45-18h30	Périscolaire soir	Périscolaires, cours.	De 2 ans et 8 mois jusqu'à 12 ans*	Mairie	Oui
11h45-13h35	Temps méridien	Restaurant scolaire, cours, périscolaires.	De 2 ans et 8 mois jusqu'à 12 ans*	Mairie	Non

* Sauf cas exceptionnel validé par l'inspecteur

Les enfants doivent être continent (c'est à dire « propres »), pour pouvoir fréquenter les services municipaux.

- **Pour le matin** : Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 8h35 par des animateurs. Une activité leur est proposée où ils peuvent choisir de réaliser une activité en autonomie, accompagnés par les animateurs. Ils sont ensuite amenés dans leur cour d'école ou dans leur classe pour les plus petits.

- **Pour le soir** : Les élèves de maternelles sont récupérés dans leurs classes à 16h45 par les animateurs et l'ATSEM de la classe puis sont conduits dans la périscolaire du haut.

Les élèves d'élémentaires sont récupérés par des animateurs dans le couloir de l'école puis sont conduits dans la périscolaire du bas. Les enfants prennent leur goûter avec les animateurs, ils peuvent ensuite être soit en temps libre soit en activité. De l'aide aux devoirs avec un animateur est possible pour ceux qui le souhaitent. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants entre 16h45 et 18h30.

- **Pour le temps méridien** : Il y a trois services de restauration.

Pendant que certains mangent, les autres ont différents temps : jeux sur la cour, lecture aux plus jeunes, temps calme dans les salles de périscolaires, sieste,...

En ce qui concerne les temps de transition, le passage entre scolaire et périscolaire, les enseignants comme les animateurs se tiennent à la disposition les uns des autres pour se relayer les informations importantes de la journée.

En cas de pluie importante, les élèves sont récupérés dans leurs classes respectives.

➤ L'EXTRA-SCOLAIRE (hors mercredi périscolaire)

Pendant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis tous les jours de 7h30 à 18h30. Les familles ont la possibilité de laisser leurs enfants en journée complète, seulement le matin (avec ou sans repas) ou seulement l'après-midi (avec ou sans repas).

Des activités sont proposées par les animateurs, ainsi que des sorties. Le centre de loisirs cherche constamment de nouveaux partenaires pour proposer aux enfants des activités variées comme la piscine, le roller, du paddle, du canoé, du tir à l'arc, ou de grandes sorties comme le Futuroscope.

Créneaux horaires	7h30-9h30 (arrivées) 11h45-12h15 (arrivées / départs) 13h30-14h (arrivées / départs) 17h-18h30 (départs)	Il est possible d'inscrire son enfant sur des journées complètes ou des demi-journées avec ou sans repas.	
Nature du temps	Activités pédagogiques	Matin = jeux, activité ou sortie, temps libre etc. Midi = repas pris au restaurant scolaire. Après-midi = sieste ou temps calme pour les plus petits puis activité ou sortie.	
Lieux et locaux	Nombreux lieux disponibles	Salles périscolaires (haut et bas) Salle polyvalente Salle de spectacle «Chai Gallais» Salle omnisports Parc de la Rive	Médiathèque Cour d'école Cour périsco Restaurant scolaire Salle de motricité Salle de sieste de l'école
Publics accueillis	Tous les enfants à partir de 3 ans jusqu'à la veille des 14 ans	Les enfants doivent avoir 3 ans au minimum et être continents (c'est à dire « propres »), pour pouvoir fréquenter le service, scolarisés à l'école Jacques Brel ou non, habitants de la commune et hors commune.	
Structure organisatrice	Mairie de Saint-Léger-les-Vignes		
Déclaré jeunesse et sport	Oui	Le taux d'encadrement et la qualification de l'équipe d'animation sont respectés, au regard de la réglementation en vigueur (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans).	

LA FORMATION DES ACTEURS ÉDUCATIFS

Directeurs enfance : BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) / SST (Sauveteur Secouriste du Travail) / Incendie / CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) thèmes variés,

Animateurs : BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) / SB (Surveillant de baignade) / SST / Incendie / CNFPT thèmes variés, La municipalité finance habituellement 2 BAFA par an.

En 2023 : 2 agents d'animation titulaires sont diplômés du BAFA,

Parmi les 4 agents d'animation contractuels il y a :

- ➔ 1 diplômé du BPJEPS - APT (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - Activité physique pour tous),
- ➔ 2 stagiaires BAFA,
- ➔ 1 non diplômé.

La réglementation	L'équipe d'animation de Saint Léger Les Vignes
Au moins 50 % de l'équipe doit être diplômé du BAFA ou équivalent	5 agents sont diplômés soit 62.5 % de l'équipe
Maximum 30 % de l'équipe peut être en cours de formation BAFA ou équivalent	2 agents sont en cours de formation BAFA soit 25 % de l'équipe
Maximum 20 % de l'équipe peut être sans qualification	1 agent est non diplômé en 2023 soit 12.5 % de l'équipe Sa formation débutera en 2024

ATSEM : Word / Incendie / Gestes et postures / CNFPT thèmes variés,

Enseignants : Titulaires du CRPE (Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles) / 18 h d'animations pédagogiques annuelles et stages de formation continue. Tous les enseignants ont reçu une formation en premiers secours.

DEMANDE COMPLÉMENTAIRE PLAN MERCREDI

Durée du Plan Mercredi : 2023-2026

En période scolaire, les enfants sont accueillis le mercredi de 7h30 à 18h30. Les familles ont la possibilité de laisser leurs enfants en journée complète, seulement le matin (avec ou sans repas) ou seulement l'après-midi (avec ou sans repas).

Des activités sont proposées par les animateurs, ainsi que des sorties. Le centre de loisirs cherche constamment de nouveaux partenaires pour proposer aux enfants des activités variées comme la piscine, la visite d'une production viticole, des sorties à vélo...

Structure organisatrice		Mairie de Saint-Léger-les-Vignes	
Adresse complète de l'accueil		6 rue de Nantes 44710 Saint-Léger-les-Vignes	
Créneaux horaires	7h30-9h30 (arrivées) 11h45-12h15 (arrivées / départs) 13h30-14h (arrivées / départs) 17h-18h30 (départs)	Il est possible d'inscrire son enfant sur des journées complètes ou des demi-journées avec ou sans repas.	
Nature du temps	Activités pédagogiques	Matin = jeux, activité ou sortie, temps libre etc. Midi = repas est pris au restaurant scolaire. Après-midi = sieste ou temps calme pour les plus petits puis activité ou sortie.	
Lieux et locaux	Nombreux lieux disponibles	Salles périscolaires (haut et bas) Salle polyvalente Salle de spectacle « Chai Gallais » Salle omnisports Parc de la Rive	Médiathèque Cour d'école Cour périsco Restaurant scolaire Salle de motricité Salle de sieste de l'école
Publics accueillis	Tous les enfants à partir de 3 ans jusqu'à la veille des 14 ans	Les enfants doivent avoir 3 ans au minimum et être propres pour pouvoir fréquenter le service, scolarisés à l'école Jacques Brel ou non, habitants de la commune et hors commune.	
Déclaré Jeunesse et sport	Oui	Le taux d'encadrement et la qualification de l'équipe d'animation sont respectés, au regard de la réglementation en vigueur (1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans).	
Inscriptions	Sur le portail uniquement. Une semaine à l'avance avant 16h	Les réservations seront ouvertes mois par mois. Si les délais d'inscriptions ne sont pas respectés, nous ne pouvons pas accepter l'accueil de votre enfant sauf cas exceptionnel si une place est disponible. Si les délais d'annulation ne sont pas respectés, l'absence de l'enfant sera facturée sur la base de l'inscription prévue. Enfin, pour toute absence justifiée par un certificat médical transmis sous les 48h, l'annulation de la facturation sera réalisée.	
Numéro dossier CAF (Numéro SIAS)		201400526	

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Enfants de moins de 6 ans : 15

Enfants de 6 ans et plus : 25

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :	Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :	Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités artistiques ✓ Activités civiques ✓ Activités de découverte de l'environnement ✓ Activités éco-citoyennes ✓ Activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Associations environnementales ✓ Associations sportives ✓ Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.) ✓ Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervenants associatifs bénévoles ✓ Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.) ✓ Parents

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Axes de la charte	L'existant	Les perspectives
1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir des règles de vie à l'École et lors des accueils périscolaires fixées par un règlement commun validé en conseil d'école et au sein des conseils d'administration des instances statutaires impliquées.
2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de la mixité sociale. ➤ Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de temps d'échanges avec les familles (exemple : au cours de différentes matinées à thème, de spectacles, fête d'école, fête de fin d'été etc...).
3. Mise en valeur de la richesse des territoires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties. ➤ Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques). ➤ Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de sortie autour des métiers de la commune (exemple « le cycle de la vigne » avec les Hautes Noëles et randonnée vélo avec l'association de cyclisme de la commune).
4. Le développement d'activités éducatives de qualité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties. ➤ Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances. ➤ La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par lui-même et sa famille. ➤ Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.). 	

LISTE DES ANNEXES

- Courbes de données générales
- Avenant au projet d'école
- Evaluation PEDT 2020-2023
- Evaluation PEDT 2023-2026
- Comité de pilotage
- Plan d'action CTG CAF

SIGNATAIRES

La commune de Saint-Léger-les-Vignes,
Le Maire, M. Patrick GROLIER



Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports,



L'Inspection de l'Education Nationale,
L'Inspecteur de l'Education Nationale,
Circonscription de Bouguenais,
M. Stéphane LE JEUNE,



L'école Jacques BREL,
Le directeur, M. Mathias DEVILLERS

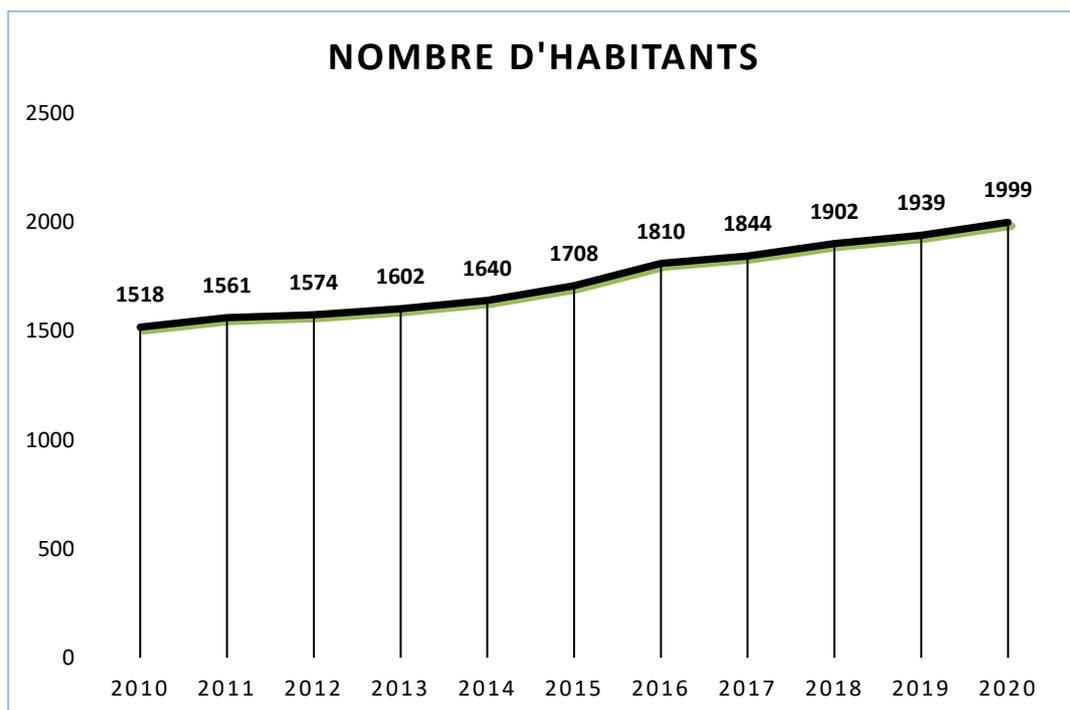
La Caisse des Allocations Familiales,



L'Association des Parents d'Elèves,
Le président, M. Nicolas PRIGENT

Document à transmettre par messagerie électronique à : pe144@ac-nantes.fr

Courbes



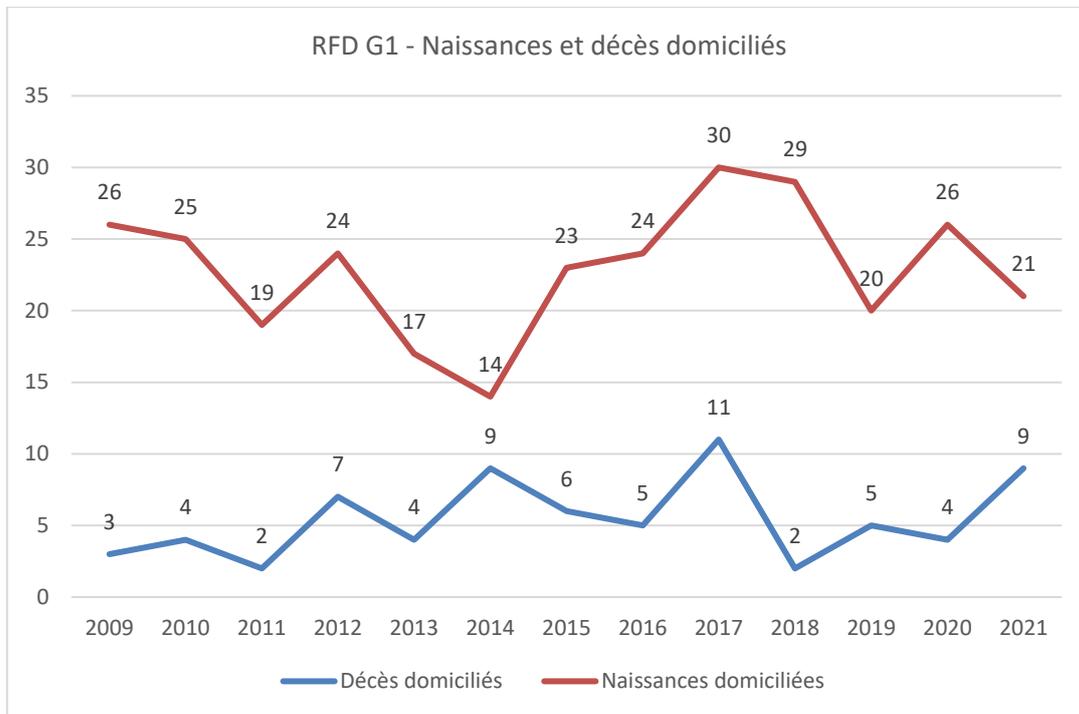
Sources : Insee, RP2016 (géographie au 01/01/2018), RP2011 (géographie au 01/01/2013) et RP2006 (géographie au 01/01/2008).

➤ Une population en croissance entre 2012 et 2018

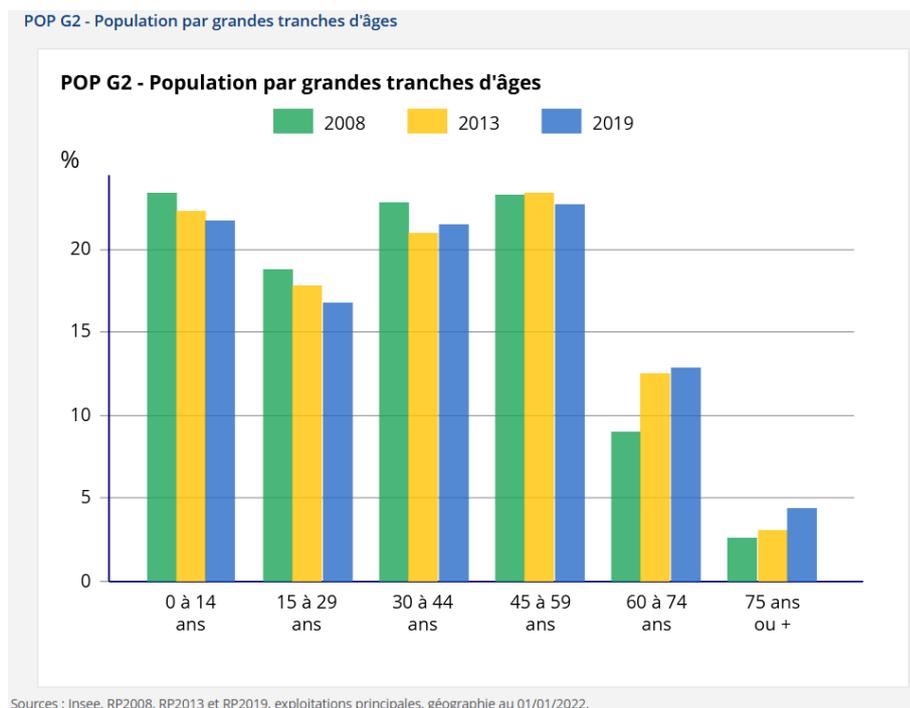
En 2018, la population municipale de Saint-Léger-les-Vignes atteint **1 902 habitants**
(Commune recensée en 2017)

+ 60 habitants par an

La population a augmenté de + 3,5 % par an depuis 2013.
Nantes métropole : + 1,4 % par an
Loire-Atlantique + 1,2 % par an

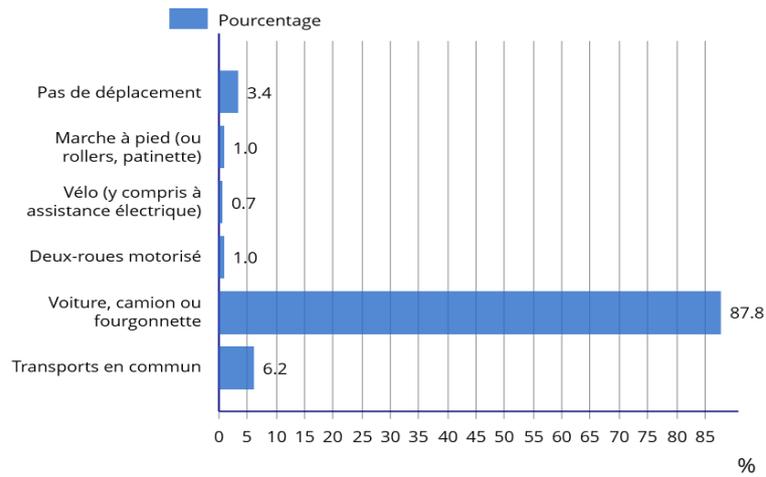


Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Avenant projet d'école 2022-2023

	Axes	Objectifs	Constats
Réussite « <i>Garantir à chaque élève sa propre réussite</i> »	Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée	Garantir l'acquisition du « lire, écrire, compter et respecter autrui » et du socle commun	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés en mathématiques - Besoin d'amélioration de la différenciation - Remobiliser les réussites du précédent projet (calcul mental, écriture quotidienne, lexicque, grands projets)
Insertion « <i>Construire pour chacun sa place dans la société</i> »	<p>Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance</p> <p>Développer des compétences citoyennes et culturelles et l'ouverture à l'international</p>	<p>Instaurer un climat scolaire positif, propice au « vivre et apprendre ensemble ».</p> <p>Renforcer l'éducation artistique et culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La place des filles et des garçons sur la cour ? - La résolution des problèmes de cour ? - Les relations de tension entre certains enfants ? - La difficile mise en œuvre du PEAC pour une petite commune avec peu de moyens ? - La nécessité de partager des projets et échanger au sein de l'équipe éducative ? - Le travail oral à partir du support, de la démarche et des moyens en arts visuels ?
Solidarité « <i>Ne laisser personne au bord du chemin</i> »	<p>Réduire l'impact des fractures sociales et territoriales</p> <p>Garantir la réussite des élèves à besoins particuliers</p> <p>Vaincre le décrochage scolaire</p>	<p>Réussir l'inclusion au quotidien des élèves en difficulté</p> <p>Prévenir en renforçant la persévérance scolaire</p>	<p>Saint Léger les Vignes se situe dans un environnement rural, péri-urbain où l'axe culture est peu développé dans la mesure où Nantes n'est pas d'un accès si facile cependant, la commune est en développement. La population présente peu de difficultés sociales.</p> <p>Au niveau de l'éducation nationale, on constate que la commune est en secteur à découvert de manière récurrente pour la médecine scolaire.</p> <p>On met en place de nombreuses équipes éducatives et de nombreux PPRE sur l'école pour les élèves à profils particuliers. On rencontre régulièrement les familles de ces élèves.</p>
Coopération « <i>Travailler ensemble à la réussite de tous</i> »	Répondre aux besoins des écoles et des établissements par une organisation académique adaptée et des partenariats renforcés.	<p>Renforcer le partenariat confiant avec les collectivités,</p> <p>Maintenir un dialogue de qualité avec les parents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des réunions régulières de suivi et de communication ont lieu (plan mercredi, BCD, Travaux...) - Une réflexion doit avoir lieu autour de l'utilisation des lieux communs (Médiathèque, salle polyvalente...) - La participation des familles est régulière mais sans renouvellement, certaines restent peu investies.

Accompagnement/ souhaits :

- Formation Mathématiques de la PS au CM2 : des outils cohérents et pensés
- Différencier et réduire les écarts entre les élèves
- La lecture à voix haute, la compréhension
- Climat scolaire, médiateurs, messages clairs, garçons/filles, projets communs Mater/Elem
- Travailler avec une municipalité

Evaluation PEDT 2020-2023

1. Améliorer la qualité de l'accueil des enfants, les infrastructures autour de l'école et la prise en compte des conditions environnementales.

Actions / activités concernées	Indicateurs quantitatifs / qualitatifs	Evaluation sur 2020-2023
Création de poste et recrutement.	Nombre d'ATSEM.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arrivée d'une 3^{ème} ATSEM fin Aout 2021, ✓ L'embauche de 2 animateurs fin 2021 a permis de soulager les ATSEM de certaines missions comme la périscolaire et le service au restaurant scolaire.
Développer des projets autour de l'alimentation avec les enfants. Modifier le cahier des charges du restaurant scolaire. Mesure du gaspillage.	Nombre de projets. Comparaison des repas avant et après la modification du cahier des charges. Pesées.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un groupe de travail concernant le restaurant scolaire (fin 2020), ✓ Nouveau prestataire en janvier 2021 : très peu de remontées des parents, retours plutôt positifs des enfants, ✓ Réflexion sur un compostage en lien avec la déchetterie verte et un recyclage des déchets dans une basse-cour, ✓ Achat de poubelles et chariots de tri ainsi que d'une balance pour limiter le gaspillage, ✓ Questionnaire élaboré par l'APE (décembre 2021), puis rencontre de parents en mairie, ✓ Constats plus fréquents de modifications de menus (en 2022), ✓ Travail sur un nouveau cahier des charges du restaurant scolaire pour un nouveau marché qui débutera en 2023, ✓ Visite de la cuisine de notre prestataire (2 parents et 4 élus) en janvier 2023, ✓ Inscription en décembre 2022 à un diagnostic de gaspillage alimentaire par Nantes Métropole avec une semaine de pesée fin février 2023, une restitution et la construction d'un plan d'action en mars 2023. Puis un nouveau diagnostic comparatif en 2024.
Adaptation et agrandissement des locaux de l'école en cohérence avec les besoins, pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions.	Satisfaction des enfants et parents. Satisfaction des intervenants. Nombre de m ² supplémentaires. Création de nouveaux espaces (atelier interclasse, salle de sieste).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Livraison d'une extension de l'école comprenant 4 salles neuves en septembre 2021 pour les élémentaires (avec deux ateliers interclasse) et d'une seconde extension comprenant 3 salles neuves en septembre 2022 pour les maternelles (avec deux dortoirs). Les plans sont consultables en mairie sur demande, ✓ Ouverture d'une 9^{ème} classe en septembre 2021, ✓ Réunions de travail autour de la réfection des salles centrales, ✓ Adaptation à l'intérieur des bâtiments scolaires aux normes pour les personnes en situation de handicap. L'accessibilité PMR en réflexion sur les cours vertes, ✓ Bons retours des parents, enfants et enseignants tout au long de l'année et notamment lors des 2 inaugurations (aout 2021 et aout 2022).

<p>L'extension des infrastructures est prévue après celle de l'école. Faire un sondage auprès des enfants et des familles sur les aires de jeux. Etudier l'installation des jeux modulaires.</p>	<p>Evolution du mobilier au restaurant scolaire. Possibilité d'accueillir dans chacun des lieux, toute personne, même en situation de handicap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amorce d'une réflexion sur l'agrandissement du restaurant scolaire, ✓ Travail sur l'aménagement de cours vertes : enfants (commission d'élèves dès 2022), puis complété par le CAUE (conseil architecture Urbanisme Environnement) en lien avec les parents, les enseignants, le service enfance et les élus (réunions les 19 sept, 10 oct., 24 oct. en 2022 et 9 janv. 2023), ✓ Modification du système d'annulation des réservations pour les vacances scolaires (contraignant pour le personnel et les parents mais les enfants sur liste d'attente obtiennent une place au moins 1 mois avant), ✓ Recrutement de 2 agents d'animation à l'année en fin 2021 + 2 saisonniers pour l'été 2022 pour pouvoir accueillir plus d'enfants, ✓ En plus de la salle de périscolaire habituelle, utilisation d'une salle de l'école afin d'avoir plus d'espace et plus de capacité d'accueil, ✓ Du mobilier pour le restaurant scolaire a été acheté, ✓ Invitation de 5 parents pour venir manger au restaurant scolaire pour discuter et essayer d'améliorer les conditions de service et d'accompagnement des enfants. Ils ont pu assister aux 3 services et un retour a été fait fin novembre 2022 en mairie.
<p>Prévoir des préaux, des plantations d'arbres, des toiles d'ombrages. Développer des projets autour de l'éco-citoyenneté.</p>	<p>Evolution de l'aménagement extérieur. Nombre de projets mis en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Achat et installation de 3 voiles d'ombrage au pôle jeunesse en juin 2021, ✓ Plantation d'un arbre dans la nouvelle cour élémentaire de l'école en mars 2022, ✓ Agrandissement du préau des élèves de maternelle, ✓ Réunions en vue d'installer un second préau dans la cour élémentaire, ✓ Etude en 2022 avec le CAUE pour planter d'autres arbres et de réaliser des cours vertes (le compte-rendu définitif a été transmis en février 2023).

2. Renforcer l'implication des acteurs du territoire et veiller à l'amélioration de la communication entre tous les acteurs.

Actions / activités concernées	Indicateurs quantitatifs / qualitatifs	Evaluation sur 2020-2023
Créer et renouveler des partenariats avec les associations telles que le multisports par exemple.	Nombre de partenariats. Satisfactions des partenaires et des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reprise de la piscine et des sorties (après Covid), ✓ Intervention d'une association humanitaire « coup d pouce » de St Philbert (recyclage du papier).
Communiquer davantage avec les familles et les consulter sur les actions à réaliser.	Satisfaction des familles. Nombre de rencontres ou consultations.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plusieurs rencontres avec l'APE, ✓ Diffusion aux parents : diaporama sur la récolte de papier avec l'association « coup d pouce », articles dans le flash info sur la vie en lien avec l'école, ✓ Participation à une réflexion sur l'écomobilité, ✓ Participation à une réflexion sur l'aménagement des cours vertes (CAUE), ✓ Dans le flash info de juin 2021, demande de bénévoles pour participer au service d'accueil minimum (8 bénévoles non parents d'élèves ont répondu – charte en novembre 2021 – relance prévue dans un flash info début 2023 et dans une lettre de l'APE en mars 2023), ✓ Transmission de liens pour accéder à des visioconférences : février 2022 sur le tri des déchets alimentaires des ménages, février 2023 sur l'organisation de fêtes d'école éco-responsables, ✓ Parents régulièrement invités à des temps d'échange, ✓ Présentation de l'évaluation du PEDT au conseil d'école de juin 2022, ✓ Flash info de juillet 2022, article faisant un focus sur le PEDT (rédaction commune : APE, Enseignants, Pôle jeunesse, Elus).
Partager plus d'information entre tous les acteurs. Co-organisation des temps de transferts. Echanger sur les temps de transition lors d'une réunion de rentrée. Trouver un outil de communication afin de transmettre les informations plus régulièrement (exemple cahier de transmission).	Nombre de rencontres entre le service enfance et les enseignants. Nombre de solutions trouvées et satisfaisantes.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion en avril 2021 (Enseignants, APE, Pôle jeunesse, Elu) avec échanges au sujet du climat scolaire et des règles de cours. Décision de faire une seconde réunion (Enseignants et Pôle jeunesse) pour mettre en place des règles communes et des billets d'avertissements. Juin 2021 le directeur propose au pôle jeunesse des règles établies par les enseignants afin que le pôle jeunesse s'en empare sur les temps périscolaire et extrascolaire. ✓ Rencontre début sept 2021 enseignants / AESH (Accompagnant d'élève en situation de handicap) / pôle jeunesse / ATSEM/ élu ; puis une 2de fois mi-sept. 2021 pour finaliser l'organisation des temps de transition en tenant compte des différentes contraintes, ✓ Réunions en mars 2022, décembre 2022 et février 2023 pour l'élaboration de la charte des ATSEM (d'autres réunions sont prévues en avril et juin 2023), ✓ Réunions diverses et échanges sur l'organisation école/périscolaire : <ul style="list-style-type: none"> - A l'automne 2021, sur l'utilisation par le pôle jeunesse d'une salle de l'école « 10^{ème} salle », - Sur l'ouverture d'une salle périscolaire dans le bâtiment scolaire dite « périscolaire du haut » pour le centre de loisirs à partir de l'été 2022 puis pour tous les services municipaux à la rentrée de septembre 2022, - Sur une proposition fin septembre 2022 d'échanger la salle des maitres avec la périscolaire du haut afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des enseignants dans la salle des maitres, entre autre pour respecter la confidentialité. Echange approuvé à l'unanimité et réalisé pendant les vacances de la Toussaint 2022,

- Fin novembre 2022 sur l'organisation du temps méridien (réunion en mairie avec l'école, élus, service enfance et APE,) puis mise en place d'un tutorat grands/petits au restaurant scolaire, échanges avec le conseil des élèves (janv. 2023) et point étape au conseil d'école (31 janv. 2023).

3. Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique, culturel et citoyen tout en favorisant le vivre-ensemble.

Actions / activités concernées	Indicateurs quantitatifs / qualitatifs	Evaluation sur 2020-2023
<p>Impulser de nouveaux projets adaptés aux différentes tranches d'âges (ex : chantiers jeunes, journée citoyenne, conseil des jeunes...). Echanges entre l'école et le collège. Sonder les jeunes et leur famille sur leurs attentes.</p>	<p>Nombre de projets. Nombre d'inscrits aux différents projets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'un conseil des jeunes, mis en place en mars 2021, ✓ Mise en place de chantiers jeunes, convention adoptée au conseil municipal du 05 juillet 2022.
<p>Favoriser les rencontres entre les jeunes et les plus âgés Construire des projets / ateliers intergénérationnels (journée découverte du territoire, jardins potagers,...). Travailler sur des projets communs. Proposer des activités liées à l'éco-citoyenneté, la discrimination, le handicap... Mettre en place des conférences sur divers thèmes. Développer et utiliser la médiation.</p>	<p>Adaptation des projets aux enfants en situation de handicap. Qualité et nombre des projets mis en place. Nombre d'enfants bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation systématique des enfants du pôle jeunesse aux décorations pour la commémoration du 8 mai et du 11 novembre, ✓ Organisation du world clean-up-day (septembre 2020, septembre 2021 et novembre 2022), ✓ Proposition d'un travail intergénérationnel entre le conseil des jeunes et le conseil des Sages en 2022, ✓ Mise à disposition de caisses de transport dans l'école afin de récupérer le papier et le transmettre à une association humanitaire.
<p>Trouver un lieu pour l'aide aux devoirs en tenant compte des contraintes d'encadrement. Les journées peuvent être longues pour certains enfants, proposer un temps calme le midi et le soir éventuellement en bibliothèque.</p>	<p>Nombre de bénéficiaires de l'aide aux devoirs. Satisfaction des enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une nouvelle organisation permettant un temps calme le midi aux enfants qui le désirent, dans le hall de l'école pendant les travaux de la 2^{ème} tranche en 2021/2022. Bon retour du conseil des élèves, ✓ Depuis septembre 2022 la nouvelle salle périscolaire permet de proposer un temps calme aux petits. L'ouverture de la cour périscolaire à la même date permet d'emmener les grands en bas et donc de leur proposer un temps calme dans la périscolaire du bas, ✓ L'aide aux devoirs est possible sur demande mais les changements internes dans l'équipe d'animateurs ne permettent pas encore de pouvoir s'isoler avec le groupe dans une salle dédiée.

Evaluation PEDT 2023-2026

Objectifs retenus dans le PEDT :

1. Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique et culturel tout en favorisant le vivre-ensemble.

Actions / activités concernées	Indicateurs quantitatifs / qualitatifs	Supports à l'évaluation
Apporter aux enfants un cadre cohérent par la mise en place concertée et le respect de règles mutualisées sur tous les temps d'accueil de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des règles - Mise en place de concertations et réunions école/ service enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions / comptes-rendus - Validation et respect des règles par les enfants
Développer la mise en place d'activités sur le temps méridien.	<ul style="list-style-type: none"> - Régularité des activités et nombre - Qualité de ces activités en conseil des élèves avec le service enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Retours des élèves et parents - Implication des animateurs
Favoriser l'implication des enfants, et des parents, dans la préparation et la réalisation de projets en respectant l'inclusion pour la réussite éducative pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets mis en place à l'école - Nombre de projets mis en place au service enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des projets avec les dates - Retours des enfants, parents, élus, enseignants, animateurs
Promouvoir et valoriser l'autonomie des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place à l'école - Nombre d'actions mises en place au service enfance 	<ul style="list-style-type: none"> - Affiches - Temps dédié à la formation ou aux explications
Favoriser l'éveil au goût.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place à l'école - Nombre d'actions mises en place au restaurant scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquences des menus à thème - Qualité des menus - Semaine du goût - Diminution du gaspillage

Objectif retenu dans le PEDT :

2. Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux et promouvoir l'écocitoyenneté.

Actions / activités concernées	Indicateurs quantitatifs / qualitatifs	Supports à l'évaluation
Réaliser la rénovation des espaces extérieurs au sein de l'établissement scolaire en respectant l'inspiration "cours verts" soutenue par le CAUE et en impliquant les enfants.	- Atteinte estimée des objectifs : biodiversité, végétalisation, perméabilité, détente, intuition, santé, nature, fraîcheur, mixité, abri, jeux	- Satisfaction des acteurs et utilisateurs
Organiser des projets autour des thèmes environnementaux.	- Nombre et qualité des projets	- Publications où les projets sont annoncés (flash info, lettre APE, Facebook, mail école et service enfance, affiches papiers, et cahier des élèves)
Sensibiliser les enfants à la gestion des déchets, au recyclage et au gaspillage.	- Nombre d'actions mises en place à l'école - Nombre d'actions mises en place au restaurant scolaire	- Plan d'action suite au retour du diagnostic de gaspillage alimentaire - Seconde semaine de pesée comparative (1 an après la première)

Objectif retenu dans le PEDT :

3. Améliorer l'accueil des enfants et l'implication des partenaires du territoire.

Actions / activités concernées	Indicateurs quantitatifs / qualitatifs	Supports à l'évaluation
Prendre en compte l'avis des enfants dans les différentes instances.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre et fréquence des conseils d'élèves- Nombre et fréquence des temps d'échanges avec les enfants au service enfance	<ul style="list-style-type: none">- Dates et comptes-rendus- Retours des enfants, parents, enseignants, animateurs
Favoriser la stabilité de l'encadrement sur le temps périscolaire en améliorant les conditions de travail et la reconnaissance des animateurs.	<ul style="list-style-type: none">- Modifications / améliorations	<ul style="list-style-type: none">- Listes et dates- Retours des animateurs
Impliquer les acteurs locaux à travers différents projets éducatifs.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'acteurs ou associations contactés- Nombre de projets mis en place	<ul style="list-style-type: none">- Livret des associations et autres acteurs locaux- Liste des acteurs contactés- Liste et dates des projets mis en place
Poursuivre la coopération des différents acteurs éducatifs dans la préparation et la réalisation d'événements.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'événements réalisés avec tous les acteurs	<ul style="list-style-type: none">- Liste des événements reconduits ou non- Liste des nouveaux événements
Poursuivre le travail de réflexion autour de la rénovation et l'agrandissement du restaurant scolaire.	<ul style="list-style-type: none">- Eléments d'avancements sur la réflexion et nombre de réunions	<ul style="list-style-type: none">- Dates des réunions- Retours des enfants, parents, enseignants, animateurs

Comité de pilotage

10 Février 2023

Réunion en mairie : Présentation des modifications.

Représentants de la municipalité : Piteux Isabelle, Morin Jean-Philippe, Lejay Stephane, Deschamps Mickael.

Représentants de l'école : Devillers Mathias, Le Bigot Véronique.

Représentants de l'APE : Delle Case Marie, Cany Jeannette.

Une nouvelle réunion pour les objectifs a été fixée le 10 mars.

10 Mars 2023

Réunion en mairie : Définir les objectifs.

Représentants de la municipalité : Piteux Isabelle, Morin Jean-Philippe, Lejay Stephane, Deschamps Mickael.

Représentants de l'école : Devillers Mathias, Lebreton Virginie, Lehebel Peron Coralie.

Représentants de l'APE : Delle Case Marie, Prigent Nicolas.

Les différents acteur peuvent faire leurs suggestions sur tous les documents avant le 20 mars.

AXE PETITE ENFANCE

Enjeux : Favoriser un accueil de qualité du jeune enfant

Objectifs :

Accompagner les professionnels, les parents et les partenaires autour de la garde et de l'accompagnement des enfants de moins de 3 ans

Éléments de diagnostic :

Baisse du nombre de naissances (13%) entre 2016 et 2020 (+4,9% pour Nantes Métropole, -0,8% pour le Département).

Par contre évolution à la hausse des enfants de 0 à 2 ans (21,5%) (-1,3% pour Nantes Métropole, -3,6% pour le Département)

Fort taux d'activité masculine (89,9%) et féminine (89%)

Population d'assistant maternel vieillissante avec 16% des assistants maternels qui ont plus de 45 ans et 42% avec plus de 55 ans

1 micro crèche Paje

Taux de couverture : 101,6%

Un RPE inter-communal (Bouaye, St Léger les Vignes, St Aignan de Grand Lieu, Brains)

RPE

•Poursuivre l'action du RPE auprès des familles et des assistants maternels en respectant le nouveau référentiel et les axes du projet 2022-2026 :

- L'information et l'accompagnement des familles
- L'information et l'accompagnement des professionnels dont l'information et l'assistance aux assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur Mon-enfant.fr, l'accompagnement du parcours de formation des professionnels
- Le RPE s'engage également dans la mission renforcée "analyse de la pratique".

FOCUS ACTION



- Mise en place de formations à destination des assistants maternels: PSC1, les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant, accompagner l'évolution motrice et sensorielle des enfants, gestes et postures....
- Analyse de la pratique pour les assistants maternels et mise en place de l'analyse de la pratique pour les animatrices du RPE en intercommunalité

AXE ENFANCE - JEUNESSE

Enjeux : l'accueil des enfants de 3 à 12 ans

Objectifs :

Permettre l'accès aux activités à l'ensemble des enfants et des jeunes

Éléments de diagnostic

Evolution à la hausse du nombre d'enfants entre 6 et 11 ans entre 2016 et 2020 (+33,6%) (Nantes Métropole : 7,6%, Département : 2,8%)

Evolution à la hausse du nombre d'enfants entre 12 et 17 ans entre 2016 et 2020 (+11,7%) (Nantes Métropole : 8,1%, Département : 6,7%)

1 accueil extrascolaire géré par la Mairie

1 accueil périscolaire géré par la Mairie

PEDT

- Améliorer la qualité de l'accueil des enfants, les infrastructures autour de l'école et la prise en compte des conditions environnementales
- Renforcer l'implication des acteurs du territoire et veiller à l'amélioration de la communication entre tous les acteurs
- Accompagner les enfants dans leur apprentissage éducatif, artistique, culturel et citoyen tout en favorisant le vivre-ensemble

FOCUS ACTION



- Prise en compte des conditions environnementales (réaménagement des structures et espaces extérieurs) avec le CAUE
- Conseil des jeunes